



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port :06-11-60-25-67

e-mail :fo.034@dgfip.finances.gouv.fr

Syndicat National des Finances Publiques Force Ouvrière

Section de l'HERAULT



CAP RECOURS NOTATIONS 2012 15 juin 2012 CAT C

Cette CAP Locale s'est tenue le 15 juin 2012

L'ordre du jour en était principalement l'examen des recours de notation 2012 de la catégorie C de la filière fiscale le matin et filière gestion publique l'après midi.

Les élus FO-DGFIP-34 ont lu une déclaration liminaire semblable à celle lue en CAP B sur le thème de la notation. (ci-dessous en P.J).

Filière fiscale :

26 dossiers filière fiscale étaient à l'ordre du jour de cette CAP

L'administration nous a informé qu'elle disposait de 1 fois un mois de bonification et 1 fois 3 mois pour les échelons terminaux et de 3 fois un mois et 2 fois trois mois pour les échelons variables.

A l'issue du vote il a été obtenu :

Nombre de dossiers	+ 0,06	+ 0,02	+ 0,01	Maintien de la note	0,00	- 0,01	- 0,02	- 0,06
26	3	7*	6	10				

*4 sur la réserve initiale et 3 sur les possibilités créées par les recours acceptés de 0,02 à 0,06

9 Rectifications des appréciations ainsi que 2 modifications du compte rendu d'évaluation ont également été obtenues.

Les élus FO-DGFIP-34, non présents côté filière fiscale dans le mandat précédent ont du faire face à des règles amplement différentes de celles connues dans la filière gestion publique. Ils ont toutefois pu obtenir satisfaction sur le dossier défendu.

Ce qui est fait dans une filière était totalement banni dans l'autre. Les annotations des notateurs devaient varier dans l'une, dans l'autre ce devait être un « copie-coller » au minimum et si évolution trouver des superlatifs.

Il était donc évident que les dossiers ne devaient pas être abordés de la même manière. Pas toujours facile de le faire admettre. Pourtant si les dossiers ont été séparés c'est bien parce les règles n'étaient pas et ne sont pas encore les mêmes. Cette période transitoire est assez délicate en matière d'égalité de traitement, la parité administrative intervenant étant essentiellement filière fiscale. Cependant, la CAP C venant après celle des B et tenant compte d'une déclaration faite par les élus FO B une amélioration des échanges a été notée.... quoique les difficultés de compréhension n'étaient pas toujours de ce côté.

L'harmonisation n'est pas encore établie!

Filière gestion publique

L'administration nous a informé qu'elle disposait de 5 fois un mois de bonification. En ce qui concerne la bonification de 0,06, celle-ci relève exclusivement de la CAP nationale, donc pas de réserve. Toutefois la CAP locale doit donner son avis sur cette bonification sur un éventuel recours national.

9 dossiers filière gestion publique étaient à l'ordre du jour de cette CAP dont un irrecevable sur la forme et donc non traité.

Sur ces 8 dossiers, 3 dossiers n'ont fait l'objet d'aucune intervention syndicale. 4 dossiers ont été évoqués positivement par les seuls élus FO-DGFIP-34 obtenant partiellement ou totalement satisfaction.

Les élus ont été amenés également à soutenir la proposition de maintien de note et d'appréciation de l'administration sur un dossier particulier. Pour couper court à toute polémique, il n'est pas inutile de rappeler que les élus FO ne sont pas des avocats mandatés en échange d'un paiement (sous forme d'adhésion par exemple) pour défendre toutes sortes de causes, mais des militants en charge de l'intérêt général du personnel, capable d'apprécier, en responsabilité, si une ligne de défense sur un dossier particulier menace l'intérêt de nombreux autres agents.

A l'issue du vote il a été obtenu :

Nombre de dossiers	+ 0,06	+ 0,02	+ 0,01	Maintien de la note	0,00	- 0,01	- 0,02	- 0,06
8	1 avis favorable	3		4				

A noter qu'il reste après cette CAP une enveloppe de 2 fois 1 mois qui peut servir à d'éventuels recours à venir sur 2012 et le cas échéant reportés sur la notation 2013.

Les élus FO –dgfip-34 revendiquent donc le droit de discuter sur tout dossier. Une fois élus ils deviennent les délégués non pas que de leurs seuls adhérents mais aussi de tous les agents qu'ils aient voté ou non pour eux sauf bien sûr sur demande expresse de leurs parts leur demandant de ne pas intervenir.

Les élus FO-DGFIP-34 : ESCALE Nicolas LAFORET Geneviève
Les experts : CLEMENT Valérie AMOUROUX Gisèle